



**FICHE D'INFORMATION AUX CANDIDATS N°1
AVIS N° 23_0855**

A Marseille, le 18 avril 2023

DGATL - Direction des Sports

Adresse du profil acheteur : marchespublics.mairie-marseille.fr

Objet : Transport en autocars des enfants scolarisés dans les écoles de Marseille vers les piscines la Martine et la Castellane

RÉPONSE SUITE A DES DEMANDES D'INFORMATION

Question 1, posée le 18 avril 2023 :

Bonjour, il faut limiter la demande à des cars de 63 places. Les 65 places ce sont des 14 mètres impossibles à circuler dans Marseille. Merci de prendre note

Réponse 1, transmise le 18 avril 2023 :

Tel qu'indiqué à l'article 2.1 du Cahier des Causes techniques Particulières : « le titulaire assurera le transport dans des autocars d'une capacité comprise entre 30 et 65 places correspondant au transport d'une ou deux classes ».

Le nombre de personnes à transporter pour deux classes réunies, y compris le personnel accompagnant, correspond à **65**.

Dans le cadre de ce marché, il est prévu des prestations portant sur le transport de deux classes réunies. Ainsi, l'exigence relative à l'aptitude pour le titulaire de disposer d'autocars en mesure de transporter une capacité de 65 places ne peut être modifiée. Il en va de la bonne exécution du marché.

La date limite de remise des offres initialement prévue le 09 mai 2023 à 16h00 est maintenue.